



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



2015 DECEMBRE

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

☞ *Jeudi 3*

JOURNEE CHAMPETRE

Cueillette de champignons le matin, déjeuner et pétanque. Prévoir chaise, pique-nique et boisson
Rendez-vous 9 heures, siège social.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Vendredi 4*

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Dimanche 6*

ESCALADE au Faron

Rendez-vous 13 heures 30, parking préfecture (jeux de boules). Prévoir matériel d'escalade, casque et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €

Animateur : Christian

☞ *Jeudi 10*

JOURNEE CHAMPETRE

Cueillette de champignons le matin, déjeuner et pétanque. Prévoir chaise, pique-nique et boisson
Rendez-vous 9 heures, siège social.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ *Vendredi 11*

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



☞ **Dimanche 13**

RANDONNEE « Le Mourré d'Agnis 919m » par Signes

Randonnée pédestre de 4 heures 30 ↔ 14 km ↑↓ 1130 m. Rendez-vous 9 heures 30, parking Est Midi Multiple à Solliès-Pont. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson. Achat de nougat à la confiserie Fouque.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

☞ **Jeudi 17**

JOURNEE CHAMPETRE

Voir jeudi 10

☞ **Vendredi 18**

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ **Dimanche 20**

RANDONNEE grillades à Cuers

Randonnée pédestre de 2 heures ↔ 6 km ↑↓ 70 m. Rendez-vous 9 heures 30, parking Est Midi Multiple à Solliès-Pont. Prévoir chaussures de marche, pique-nique (possibilité de faire des grillades), gâteau, table, chaises et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 3 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

☞ **Jeudi 25**

JOYEUX NOEL



☞ **Lundi 28**

SKI « Auron ou Isola 2000 »

Rendez-vous 6 heures, parking Casino La Valette pour regroupement en voiture. Déjeuner au restaurant d'altitude, prévoir équipements de ski, chaînes obligatoires. Tarif forfait : 33.5 €. Retour vers 20 h 30. Inscription avant le 15.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

Raquettes à neige 2016 :

5 et 6 mars et 26 au 28 mars (Pâques) : les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 15 décembre** afin de réserver les gîtes. Bien vouloir établir un chèque de 30 €/pers/sortie à la réservation. Merci pour votre compréhension.



Joyeux anniversaire à Marie-Claude (15) et Christine (28)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

Le Membre Occasionnel doit présenter obligatoirement un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.